



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRETE AR-2022-34

OBJET : ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT

Le Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT,

- Vu le Code de la fonction publique,
- Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles notamment pour le comité social territorial au jeudi 8 décembre 2022,
- Vu la délibération n°DL-2022-71 du Conseil Communautaire en date du 21 avril 2022 instituant le comité social territorial et fixant le nombre de sièges à 3 représentants du personnel titulaires et 3 représentants de l'employeur titulaires,

ARRETE

ARTICLE 1

La composition du Comité Social Territorial de la Communauté de Communes TARN-AGOUT s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Gérard PORTES	Mme Brigitte PARAYRE
M. Gilles CORMIGNON	M. Jean SENDRA
M. Jean-Paul ROCACHE	Mme Sabine MOUSSON

Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jeremy DAURE	Mme Corine SERRES
Mme Sandrine CAHUZAC	Mme Claire SOLIER
Mme Ann VAN GELBER	Mme Ana OUILHON

ARTICLE 2

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Tarn et affiché dans les locaux de la collectivité.

ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par la voie habituelle du courrier, mais également par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

St-Sulpice-la-Pointe, le 19 /12/2022 .

Le Président
Gérard PORTES



Le Président certifie que le présent arrêté a été reçu en Sous-Préfecture le

22 DEC. 2022

et publié le

22 DEC. 2022

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : AR-2022-34

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 19/12/2022

Objet : ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA CCTA

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Designation de représentants

Date de télétransmission : 22/12/2022

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : ARRETE SIGNE.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20221219-AR-2022-34-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/12/2022